BULLETIN DES ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION. CHAMBRE CRIMINELLE.



© Cour de Cassation

Titre

Bulletin des arrêts de la cour de cassation. Chambre criminelle.

Auteur(s)

France. Cour de cassation.

Date

1954-2007 (Imprimerie Nationale, 2007 - fin de l'édition papier)

Éditeur(s)

Cour de Cassation

Support

Papier

Autre format

Format numérique en PDF et **en ligne** depuis janvier 2008 (mensuel).

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle (10 numéros par an)

Source du droit

Jurisprudence

Domaines du droit

Droit privé
Droit pénal et criminologie

Contenu

Bulletin criminel : sélection d'arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

- Arrêts et ordonnances

- Décisions des commissions et juridictions institués auprès de la Cour de cassation

Type de classement

Chronologique

Clefs d'utilisation

Tri des bulletins par date croissante ou décroissante.

Jusqu'à 30 résultats par page.

1/ Le bulletin :

Un premier menu à gauche donne accès aux 3 parties du Bulletin :

Partie I Arrêts et ordonnances

Partie II Avis de la Cour de Cassation

Partie III Décisions des commissions et juridictions instituées auprès de la Cour de cassation.

Un Index en début de la Partie I permet un recherche par mot clé avec un renvoi hypertexte vers la décision publiée dans le bulletin consulté.

Dans chacune des parties, les arrêts sont classés chronologiquement. Un numéro d'ordre est affecté à chaque arrêt.

Présentation de l'arrêt :

- Date de l'arrêt à gauche,numéro de la décision

- Solution en dessous (cassation ou rejet)

- Un "abstract" (mots clés) (divisé en autant de paragraphes que de points de droit étudiés)

- Un résumé (même division que l'abstract).

- Texte intégral de l'arrêt

- Formation de la cour

- Composition de la Cour, nom des parties

- Textes visés

- Parfois une petite bibliographie (intitulée " Rapprochement(s) ") : sélection de décisions similaires (même sujet jugé dans le même sens) dans d'autres n° du Bulletin.

2/ Index pluriannuels des arrêts de la chambre criminelle

- index et filtre par date

- filtres par rubrique et sous-rubrique

- tables rétrospectives analytiques quinquennales (ISSN 1283-0062) , décennales (ISSN 2021-6335), vicennales (ISSN 2021-6327), etc...:

1798-1856

1857-1873

1930-1949

1950-1959

1990-1994

1995-2000

Notes

Historique des titres du Bulletin - Chambre criminelle :

- 1799 - 1804 : Bulletin des jugements du tribunal de cassation rendus en matière criminelle (ISSN 1245-6586)

- 1805 - 1953 : Bulletin des arrêts de la cour de cassation rendus en matière criminelle (ISSN 0336-2000)

- 1954 - 2007 : Bulletin des arrêts de la cour de cassation. Chambre criminelle (ISSN 2271-2879)

Les arrêts de la Cour de cassation peuvent se trouver sur les supports électroniques suivants :

- Légifrance (gratuit) : décisions publiées ou non au Bulletin depuis 1960

- Sur le site de la Cour de cassation (gratuit) : contient aussi les Avis de la Cour de cassation

- Bases de données payantes : Lamyline, Dalloz.fr, **le Doctrinal**, JurisClasseur, Lexbase, Lextenso

- Les archives sont disponibles sur le site de **Gallica**

Cette revue est suivie par **Mir@bel.**

Liens

Bulletins des arrêts des chambres civiles et de la chambre criminelle | Cour de cassation

http://www.legifrance.gouv.fr

http://www.courdecassation.fr

SUDOC Identifiant pérenne de la notice : **https://www.sudoc.fr/039510247**

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 06/12/2007
Mise à jour : Stéphane DOUSSIN (BUEM Sorbonne Paris Nord), le 05/01/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.